

qu'à ce jour, s'est trop souvent manifestée contre les procédés en expropriation des propriétés, même quand ces expropriations étaient tout-à-fait indispensables. on doit espérer aussi qu'elle aura pour effet de diminuer beaucoup l'aigreur avec laquelle on a souvent accueilli ces procédés et de détruire les commentaires malveillants dont ils étaient l'objet par nos concitoyens qui ne faisaient pas partie du Conseil. Cette clause exige que les commissaires, avant de procéder à leur évaluation, déterminent quelles seront les parties sujettes à être cotisées pour les améliorations; ils feront un rapport du résultat de leurs recherches, et donneront un avis public du fait, de telle façon que les parties intéressées aient pleinement le loisir de s'opposer à la mesure.

La disposition de la 10^{me} section de cet Acte relative aux licences d'auberge, quoique plusieurs la regardent comme ni aussi complète ni aussi efficace que celle recommandée par le Conseil, laquelle transférerait l'octroi des licences des mains de la corporation, à celle de Commissaires, ainsi que cela se pratique dans la Province d'Ontario et ailleurs, est néanmoins de nature à introduire des réformes et à parer à beaucoup d'inconvénients.

La Cour du Recorder de cette Cité a d'abord été établie comme un moyen peu coûteux de percevoir les revenus de la cité, en rendant les paiements obligatoires sans presque aucun frais, et il n'avait jamais été dans l'intention du conseil d'en faire une source de revenus. Mais la juridiction de cette cour ayant été de plus en plus étendue elle a commencé à donner des revenus à la Corporation, qui augmentent annuellement. L'année qui a précédé la nomination du Recorder actuel, les revenus se montaient à \$2 365.40. Immédiatement après ils se sont élevés à \$5,280 38. Aujourd'hui ces revenus sont de \$17,914.

Ce succès est dû en bonne partie à la plus grande étendue de la juridiction de cette cour, mais beaucoup plus à l'habileté, la fermeté et l'application constante de celui qui y préside avec tant d'efficacité et dans l'impartialité et la science légale duquel ce n'est pas trop de dire que le public de Montréal a une confiance aussi profonde que méritée.

Ca été pour moi une cause d'anxiété et d'inquiétude comme pour nous tous, de voir les citoyens souffrir aussi considérablement du manque d'eau cette année. Cet inconvénient n'est pas arrivé tout-à-fait inopinément. Depuis longtemps, je le prévoyais et j'ai dirigé mes efforts en conséquence; mais ils n'ont pu prévaloir. Dans mon adresse d'inauguration en mars

